

## Sommaire

Page 1 : Edito de Marie-Thérèse Bodo

Page 2 : Fonction publique, un pilier de la République en danger

Page 3 : Fusion CT CHSCT, précision sur la CAPA du 28 mai

Page 4 : Les heures sup : O. Maratrat; La réalité des SEGPA : C Taysse

Page 5 - 6 : Bulletin d'adhésion

Page 7 : Notre Dame et les misérables : O. Maratrat

Page 8 : Stages syndicaux

## IL EST ENCORE TEMPS !



Hé, le Prof,  
sors de ta bulle !

Les horaires disciplinaires en  
baisse,  
les suppressions de postes,  
je n'ai pas entendu

La 2<sup>e</sup> HSA imposée,  
je n'ai rien vu venir



Moi, protester ?  
J'attends que les choses  
se tassent



E  
D  
I  
T  
O

Non, il n'est plus possible de fermer les yeux, de refuser d'entendre, d'attendre passivement !

La contestation, lorsqu'elle est solidaire, permet d'obtenir des améliorations et permet de s'opposer aux destructions de notre métier. Les collègues de SEGPA, bien que peu nombreux, ont montré que la détermination était payante. La force de leurs revendications portées à la connaissance du public a fait reculer le rectorat. Ce combat doit être généralisé. Comme eux, avec le SNUEP-FSU et les autres organisations syndicales qui ont à cœur de défendre l'école, construisons une mobilisation qui redonnera à l'enseignement professionnel la place qu'il mérite. Pour cela, les syndicats de la FSU ont déposé un préavis de grève le 17 juin, premier jour des épreuves du BAC. Ce préavis n'a pas pour objectif de pénaliser nos élèves actuels mais de préserver ceux qui arrivent et qui vont subir les conséquences néfastes de la réforme Blanquer. Ce préavis met le ministre au pied du mur et lui signifie que la coupe est pleine. Il doit enfin prendre en compte nos revendications. C'est une alerte pour l'opinion publique.

Il est encore temps ! Construisons dès aujourd'hui la mobilisation pour la rentrée afin de défendre l'enseignement professionnel public sous statut scolaire, et la fonction publique !

## Fonction publique

### Un pilier de la république en danger



Issue du mouvement de progrès social impulsé par la Résistance, une loi est promulguée le 19 octobre 1946 pour mettre en place une fonction publique pensée pour protéger et servir les citoyens français.

Contrairement au système hiérarchique en vigueur à ce moment, les agents publics de l'État sont considérés comme fonctionnaires, protégés par un statut.

Les objectifs de ce statut sont fondés sur trois principes:

D'abord, le principe d'égalité : par référence à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui dispose que l'on accède aux emplois publics sur la base de l'appréciation des « vertus » et des « talents » c'est-à-dire de la capacité des candidats. La règle est ainsi posée, et c'est par la voie du concours que l'on entre dans la fonction publique. L'esprit du concours doit rester présent au fil de la carrière et être mis en œuvre sous des modalités appropriées au fil de celle-ci.

Ensuite, le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif : le système dit de la « carrière » où le grade, propriété du fonctionnaire, est séparé de l'emploi qui est, lui, à la disposition de l'administration ; principe ancien que l'on retrouve déjà formulé dans la loi sur les officiers de 1834.

Enfin, le principe de responsabilité : il confère au fonctionnaire la plénitude des droits des citoyens et reconnaît sa source dans l'article 15 de la Déclaration

des droits de 1789, lequel indique que chaque agent public doit rendre compte de son administration, conception du fonctionnaire-citoyen.

Si les fonctionnaires sont aujourd'hui attaqués de front par le gouvernement, c'est parce qu'ils représentent encore une protection et une garantie du respect des fondements de la République contre les attaques libérales qui veulent détruire toute régulation.

L'analyse d'Anicet Lepors :

« **Le contrat est opposé au statut.**

Le fonctionnaire est dans une position statutaire et non contractuelle parce qu'il est au service de l'intérêt général défini par la loi et le règlement. En élargissant le recrutement d'agents publics par contrat, cette réforme contrevient au recrutement par voie de concours et par là au principe d'égalité.

**Le métier est opposé à la fonction.**

La notion de métier n'est pas neutre selon qu'il s'agit d'activités régies par le marché ou relevant d'une fonction publique. Dans le premier cas, c'est la donnée de base des activités de production de biens et services. Dans le second, c'est l'éclatement des fonctions en composantes parcellaires ce qui vise à rien moins que de substituer une fonction publique d'emploi à une fonction publique de carrière, contraire au principe d'indépendance. »

**Nous mobiliser pour la défense de nos statuts c'est défendre les valeurs de la République.**

**La FSU et le SNUEP-FSU ont largement contribué à la mobilisation le 9 mai. Nous continuerons à lutter pour préserver la fonction publique et ses agents des projets destructeurs du gouvernement.**

## Des CHSCT et des CT : 2 instances, 2 rôles différents

## Des CAPA pour quoi faire ?

Comité hygiène, sécurité, santé, conditions de travail pour faire respecter la législation du travail

Comités techniques : pour argumenter et défendre les postes et les sections



Pour être informé

Pour vérifier que les règles sont respectées, qu'il n'y a ni erreur ni passe-droit

Pour qu'un fonctionnaire ne se retrouve pas seul face à l'administration mais qu'il puisse être soutenu dans ses démarches

## Eclaircissements sur la CAPA de la hors-classe du 28 mai 2019

Certain-es d'entre vous ont reçu un mail du SNETAA-FO concernant la CAPA hors classe du 28 mai, nous souhaitons apporter des corrections quant aux informations diffusées par cette organisation.

**1<sup>ère</sup> correction :** Depuis la mise en place du rendez-vous de carrière, ce sont des appréciations qui permettent d'évaluer l'enseignant et non une **NOTE**. C'est la Rectrice qui décide d'attribuer l'appréciation finale qui correspondra à un BAREME.

**2<sup>ème</sup> correction :** Le SNETAA-FO a crié haut et fort que le nombre de promus serait en baisse. Ce qui n'a pas été le cas puisqu'il est resté le même par rapport aux années précédentes, tant au niveau national que dans notre académie (29 promus). Contrairement à leurs allégations de non respect de la règle fixée par le PPCR « le ratio doit être au moins égal à 15 % pour respecter l'engagement ministériel. », les documents de la CAPA du 29 mai montrent un taux de promotion de 17% (29 promus sur 172 promouvables soit 16,86%).

**3<sup>ème</sup> correction :** La FSU, avant la CAPA, avait alerté sur des erreurs concernant l'attribution de points. De ce fait, l'ensemble des rangs étaient faussés. Lors de la CAPA, les barèmes ont été rectifiés, l'administration a bien précisé que les rangs étaient donnés à titre indicatif et ne correspondaient pas à la réalité. Afin de ne pas induire les enseignants en erreur, l'administration a demandé aux organisations syndicales de ne

pas transmettre les rangs de ce document. **Donc ceux qui vous ont été communiqués par le SNETAA-FO sont erronés.**

**4<sup>ème</sup> correction :** Pour rappel, avant le PPCR, l'avancement s'effectuait : grand choix : 20 ans ; choix : 26 et à l'ancienneté : 30 ans.

Qui peut prétendre être passé au grand choix toute sa carrière ? De plus, à chaque passage d'échelon, il fallait prévoir une inspection (ou une évaluation), avec ses problématiques (au minimum 8 inspections sur sa carrière), sans oublier la note qui était attribuée chaque année par le chef d'établissement (pression, menace...).

**Depuis le PPCR, la durée de carrière dans la classe normale est de 26 ans (24 ans avec le gain des 2 ans) avec moins de stress, un avancement plus équitable pour l'ensemble des collègues et la garantie pour tous ceux qui ont une carrière complète d'accéder à la hors-classe.**

**Le SNUEP-FSU combat les nombreuses réformes qui détruisent l'enseignement professionnel et mettent à mal nos conditions de travail. Nous appelons donc les camarades de tous les syndicats à nous rejoindre pour obtenir gain de cause !**

Marie-Thérèse Bodo et Christophe TRISTAN

## Les heures sup, désocialisation et défiscalisation

Cette désocialisation (exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires sans défiscalisation, d'où le terme de « désocialisation »), prévue pour septembre 2019, est avancée de quelques mois. Ce dispositif est moins intéressant que celui mis en place en 2007 sous Sarkozy, ce n'est qu'une désocialisation PARTIELLE : sur vos heures supplémentaires, vous payerez encore la CSG non déductible (2,36 %), la CSG déductible (6,8 %) et la CRDS (0,49 %), soit 9,65 % de charges !

**Sous Sarkozy**, les heures supplémentaires étaient :

- rétribuées au moins 25 % de plus qu'une heure de travail de base ;
- exonérées de cotisations sociales ;
- exonérées d'impôt sur le revenu.

**Sous Macron**, les heures supplémentaires sont :

- exonérées de cotisations sociales (salariales et patronales) ;
- déclarées dans les revenus imposables. Comme elles s'ajoutent au salaire, elles seront taxées au taux

marginal le plus élevé :

- potentiellement payées moins cher qu'avant, puisque la loi travail permet de réduire par accord de branche et d'entreprise la majoration à 10 % au lieu de 25 %.
- la défiscalisation sera limitée à 5000 euros d'heures supplémentaires par an.

Le seul « cadeau » offert par le Président de la République est la suppression de l'équivalent de la cotisation RAFFP (Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) de 5% (mais non plafonnée) !

**Olivier Maratrat**



## La réalité des PLP en SEGPA expliquée à la Rectrice

Nous aimerions, au-delà des chiffres demandés, vous expliquer notre façon d'utiliser ces heures car nous ne sommes pas comptables mais enseignants qui avons choisi de travailler auprès de jeunes en grande difficulté scolaire.

**Les heures en salle de classe** (environ 2h par semaine sur 6 en 4<sup>ème</sup> et 3h sur 12 en 3<sup>ème</sup>) nous permettent de travailler individuellement leur parcours avenir comme l'aide à la recherche de stage, recherche des centres d'intérêts, des métiers qui les intéressent ... afin de faire par la suite des choix raisonnés dans leurs vœux d'orientation mais aussi d'aborder les notions théoriques relatives aux cours pratiques.

**Enseignant en atelier**, (environ 4h sur 6 en 4<sup>ème</sup> et 9h sur 12 en 3<sup>ème</sup>) nous privilégions bien-sûr la pratique en introduisant une progressivité des attendus adaptés à chaque élève pour lui permettre d'aller au-delà de ses erreurs et gagner en confiance et estime de soi.

**Le temps consacré à la découverte professionnelle** représente 100% du temps de travail en atelier de façon directe : par la mise en pratique de techniques simples ouvrant sur des métiers (spécifique au champ « attiré »), ou bien indirecte : en fonction des choix,

envies des élèves mais aussi des offres de formations disponibles après la 3<sup>ème</sup> SEGPA . Nous consacrons la majorité de ce temps sur le champ professionnel « attiré » et le reste du temps aux autres métiers selon leurs attentes, comme l'agriculture, horticulture, la vente, la coiffure, l'esthétique, mais aussi des métiers proposant des offres d'emploi dans l'environnement économique en lien avec les Lycées Professionnels et les CFA....

**L'outil numérique** est utilisé systématiquement pour réaliser les dossiers de CFG . Ce travail est là encore géré de manière adaptée à chaque personnalité et aux difficultés des élèves. Ce travail chronophage nécessite du temps individuel. **Les ressources numériques** nous permettent soit de clôturer ou de lancer une séance.

La réussite des élèves de SEGPA aux examens de fin de cycle est une alchimie de travail adapté, de bienveillance d'écoute et de conseils individualisés. Ne détruisons pas ce qui fonctionne, il faut poursuivre le travail en groupe qui permet d'aider l'élève à dépasser ses difficultés et envisager une orientation post 3<sup>ème</sup> SEGPA diplômante.

Corinne Taysse



COTISATIONS ANNUELLES DES PLP ET CPE *Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement*

	Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Métropole en €	Classe normale	99	135	138	141	147	150	159	171	180	195	210
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	2,80	3,83	3,91	4,00	4,17	4,25	4,51	4,85	5,10	5,53	5,95
	Hors Classe	180	192	207	222	237	249					
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	5,10	5,44	5,87	6,29	6,72	7,06					
	Classe exceptionnelle	219	231	243	261		279	291	303			
	Coût réel mensuel après crédit d'impôts	6,21	6,55	6,89	7,40		7,91	8,24	8,59			

AUTRES COTISATIONS :

- Stagiaire métropole : 99 €     
  Assistant d'éducation : 36 €     
  Sans traitement : 27 €  
 Non-titulaire : 93 €  
 Retraité-e\* Métropole     
  PLP1 : 87€     
  PLP CN : 96€  
 PLP HC : 108€     
  PLP Classe Exceptionnelle : 114€

\* Pour les retraité-e-s, l'adhésion au SNUEP-FSU inclut l'adhésion à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique)

**Avec le crédit d'impôt de 66 %,  
 une cotisation annuelle  
 de 150 euros  
 revient au final à 51 euros,  
 soit 4,25 euros par mois.**




150 € = 51 €

## Ils vont sauver Notre Dame et en oublient Les Misérables !

Les images de la cathédrale Notre-Dame, ravagées par les flammes, lors du dramatique incendie du lundi 15 avril 2019, ont forcément touché les esprits (aussi sains soient-ils). Certes, il est regrettable que ce monument emblématique ait rencontré cet incident. Les citoyens sont tout feu tout flamme pour cet édifice français, mais il convient d'être raisonnable et de relativiser. En effet, aujourd'hui, en France et en Europe, on assiste à une misère sociale digne du Moyen-âge, et les différentes « réformes » n'ont cessé de nous y faire retourner au pas de charge ! Bref, ce monument, ce ne sont que de la pierre et du bois qui ont brûlé. Lorsque dans notre pays, 1 ou 2 milliards sont nécessaires pour assurer la continuité du bon fonctionnement des services publics, cela se traduit par une suppression massive de postes dans les différentes institutions (éducation, santé, territoire, ...), et/ou par une augmentation des impôts. Dans le cas de Notre Dame, ces milliards ont été promis par les plus riches en quelques heures ! Et on nous assène qu'il n'y a pas d'argent dans notre pays ! Oui, une nouvelle répartition des richesses est indispensable et possible. Il s'agit de favoriser les revenus du travail par

l'augmentation des salaires, une véritable politique industrielle, la relance de la consommation dans le respect du développement durable, le développement des services publics, une protection sociale solidaire et de haut niveau. Alors que l'on se rend compte chaque jour que notre pays manque de professionnels qualifiés dans de nombreux métiers manuels et artisanaux, il serait fort regrettable de laisser partir les savoir-faire historiques de notre région. Il est temps de redonner aux lycées professionnels leurs lettres de noblesse. Il est temps que l'Etat redonne les moyens financiers et humains aux lycées professionnels publics de formation initiale et cesse d'abonder, par des voies détournées, les formations privées.



Olivier Maratrat

## Déclaration SNUEP-FSU, CT du 11 juin 2019

A compter de la rentrée 2019, le lycée professionnel sera fortement percuté par la réforme Blanquer.

Pour le SNUEP-FSU, le lycée professionnel doit garder sa vocation à être, pour les élèves, une voie vers une insertion professionnelle durable et une voie permettant des poursuites d'études réussies. Les changements qui s'engagent avec la réforme BLANQUER ne permettront plus de répondre à cette double ambition.

« L'allégement de l'emploi du temps élève » est un frein au développement d'une formation globale émancipatrice de nos élèves qui n'ont bien souvent que l'Ecole pour accéder au savoir et à la culture.

Dans notre académie, la fin de l'année est extrêmement difficile pour les PLP. Nous souhaitons vous interpeller sur la multiplication des convocations. [Lire la suite ici](#)



**SNUEP LIMOUSIN** Pour l'Enseignement Professionnel Public  
Bulletin trimestriel du SNUEP-FSU Section Académie de Limoges

CPPAP : 1022 5 06224. Dépôt légal : à parution

Directrice de publication : M.T. BODO

Réalisation : M.T. BODO

Imprimé par nos soins 26 avenue Guynemer 19100 BRIVE

*Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique  
du SNUEP Limousin.*

*Conformément à la loi du 8/1/78, vous pouvez faire effacer les  
informations vous concernant, en vous adressant à  
SNUEP-FSU 26 av. Guynemer 19100 BRIVE*

## Stages de formation syndicale

**Profitez-en !**

**Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale**

### Avancement accéléré Promotion à la hors-classe

Le SNUEP-FSU organisera au mois d'octobre une formation pour vous aidez à préparer votre rendez-vous de carrière.

Nous vous informerons également des possibilités de recours pour l'avancement accéléré.

Pour vous préinscrire, suivez le lien

<https://doodle.com/poll/saezizzxv3iepvbc>

### LYCÉE PRO RENTRÉE 2019



*Demandez  
le nouveau programme !*

**NE LAISSONS  
PAS FAIRE !**

**SNUEP**  
F.S.U. LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PUBLIC

### Réforme de la voie pro

Le traditionnel stage de décembre ouvert à toutes et à tous, titulaires et non titulaires, nous permettra d'élaborer ensemble les stratégies nécessaires pour nous opposer au nouveau management que veulent nous imposer le Ministre et nos chefs d'établissement.

### Le SNUEP-FSU à vos côtés

Dès la rentrée,

Faites nous part des problèmes rencontrés :

DGH, affectations, organisation, ...

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,  
CRÉDITS CONSO,  
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE  
DE VOS  
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,  
SERVICES BANCAIRES,  
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

## **LA** BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Directrice	Madame Cécile MATHE
Adresse	26 AVENUE MARTIN LUTHER KING 87000 LIMOGES
Code guichet	36550 (00)
Téléphone	<b>0 820 094 263</b> Service 0,12 €/min + prix appel
Fax	<a href="tel:0555494117">05 55 49 41 17</a>
Email	<a href="mailto:3655000@creditmutuel.fr">3655000@creditmutuel.fr</a>

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)